

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**CENTRE DE GESTION DE :** MARME

Intitulé du concours ou de l'examen : adjo. technique principale 2<sup>ème</sup> classe

**CONCOURS**  (1) Interne  (1)

Externe  (1)

**EXAMEN**  (1) Troisième voie  (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 16/01/2020

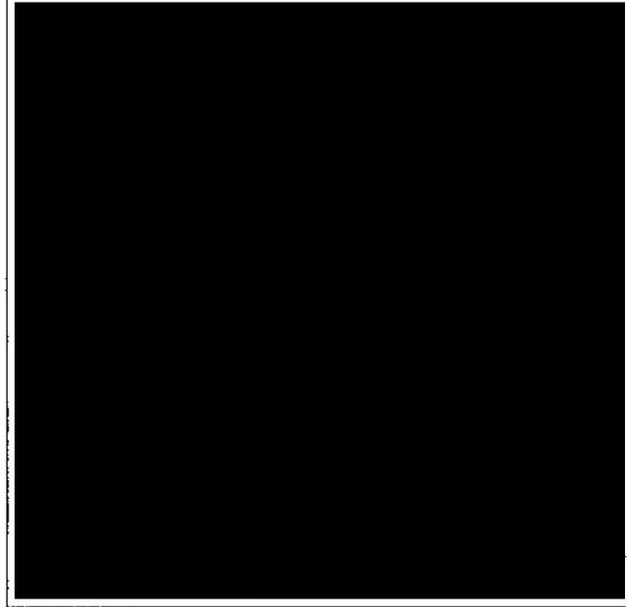
à Bezannes

Epreuve de 3 à 5 questions

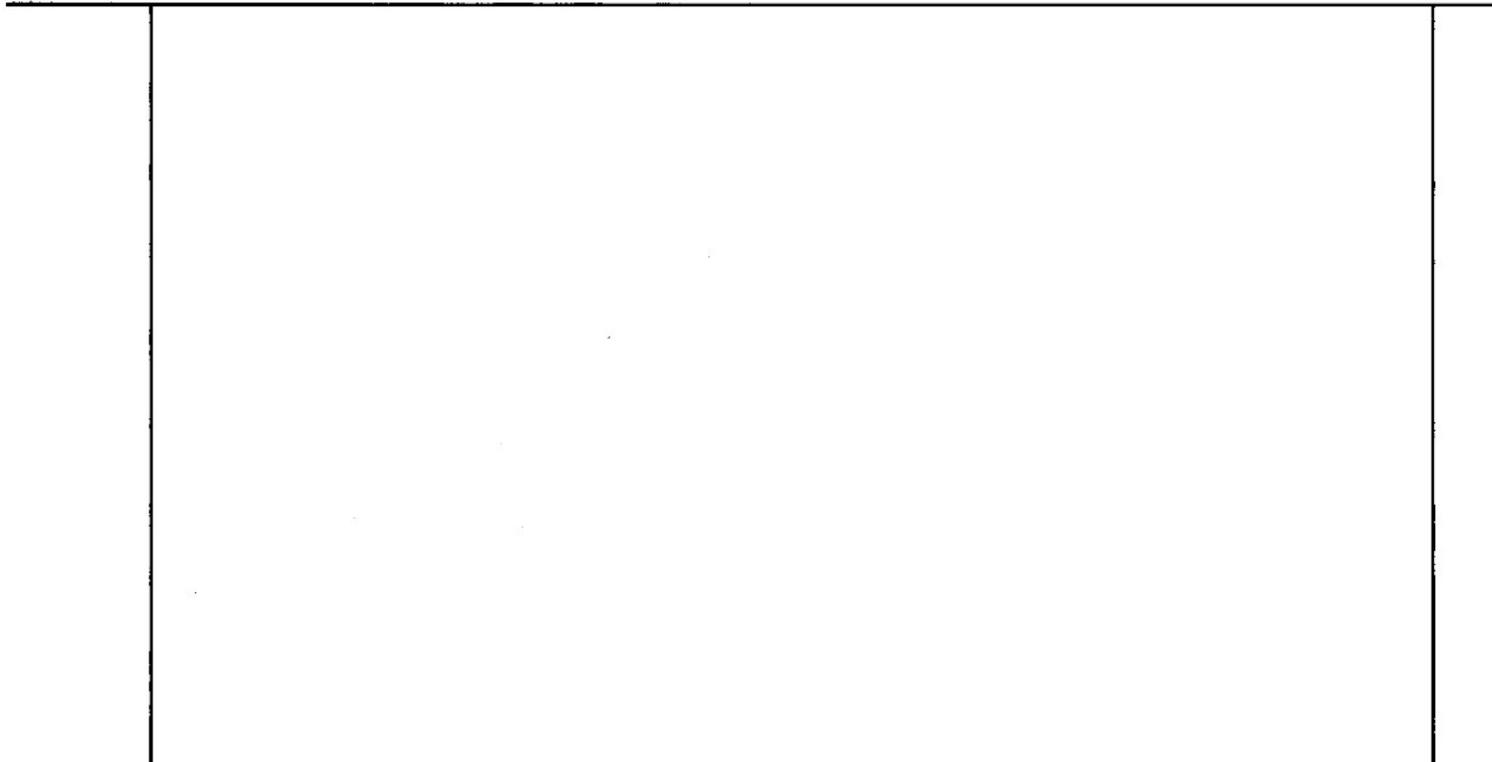
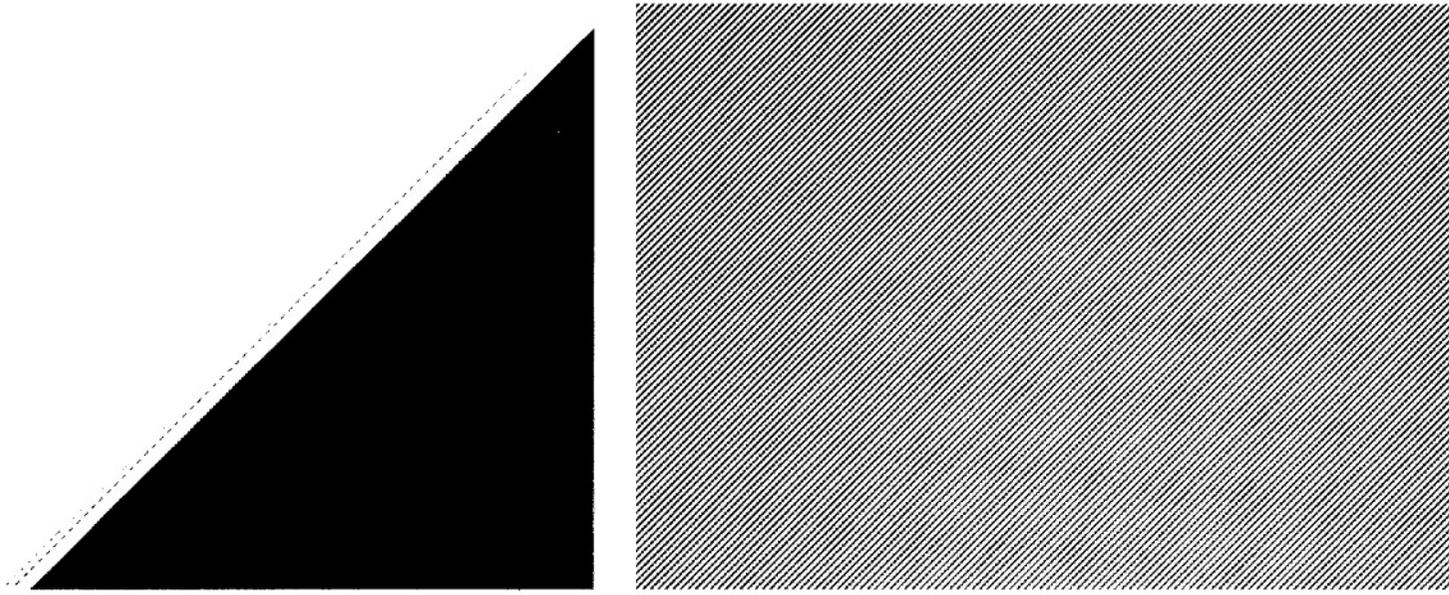
Spécialité et/ou option : Logistique, Sécurité  
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat  
Cadre réservé à l'administration

  
\* 3 4 7 2 5 5 2 6 5 \*



**Humecter, rabattre et coller la partie gommée.  
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT**



## CENTRES DE GESTION



### EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

SESSION 2020

ÉPREUVE DE 3 À 5 QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

**SPÉCIALITÉ : LOGISTIQUE ET SÉCURITÉ**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous rédigez vos réponses exclusivement sur le présent sujet qui sera agrafé à l'intérieur de la copie concours anonyme. Si toutefois vous manquez de place, complétez votre réponse sur la copie mise à votre disposition en reportant le numéro de la question correspondante.

- Vous ne devez pas dégrafer le sujet.

- Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.

- Seule l'encre noire ou l'encre bleu foncé est autorisée (bille, plume ou feutre). L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur sera considérée comme un signe distinctif.

- L'utilisation d'une calculatrice autonome et non programmable est autorisée. Toutefois, en cas de défaillance de cette dernière, le candidat peut la remplacer par une autre. Sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

# SUJET

## Question 1 (4 points)

À l'aide notamment du document 1, veuillez répondre aux questions suivantes :

1/a Tous les logiciels d'intervention informatique fonctionnent avec la fonction qui explicite les priorités d'intervention. Quels sont les niveaux d'intervention ? (2 points)

Les niveaux d'intervention sont :  
les problèmes mineurs, les problèmes  
majeurs et les problèmes  
bloquants.

1/b A quoi correspondent les niveaux d'intervention que vous avez identifiés ? (2 points)

Les niveaux d'intervention correspondent  
aux priorités de l'intervention.  
exemple : problème bloquant, Démarrage  
du PC impossible.  
Problème majeur : Virus  
Problème mineur : Bouchage de  
l'imprimante.

## Question 2 (4 points)

2/b Quelles sont les mesures de sécurité relatives au plan Vigipirate à mettre en place dans un bâtiment public ? (3 points)

- Les mesures de sécurité à mettre en place sont :
- Mise en place d'un dispositif de limitation des accès aux bâtiments.
  - un système de vidéo surveillance étendu.
  - Contrôles visuel des sacs et des vérifications d'identités.

### Question 3 (4 points)

À l'aide notamment du document 3, veuillez répondre aux questions suivantes :

3/a Quels sont les bons réflexes à adopter lors du stationnement d'un chariot élévateur ? (2 points)

- Les bons réflexes à adopter lors du stationnement sont :
- arrêter le moteur,
  - mettre les freins,
  - stationner sur une surface plate.
  - abaisser le mécanisme de levage de manière à ce que l'extrémité supérieure de la fourche touche le sol.

3/b Sur un chariot élévateur, quels sont les éléments de sécurité liés aux marches-arrière ?

**Question 4 (5 points)**

4a) Vous avez la charge de la gestion de plusieurs stocks de pièces détachées. Votre responsable remarque dans son logiciel de gestion une différence dans les quantités affichées et réelles. Calculez le stock final des pièces les plus souvent utilisées.(4 points)

**ÉTAT DES STOCKS**

Article	Ref	Stock initial	Entrées	Sorties	Stock Final
Article 1	A00001	920	710	290	1340
Article 2	A23400	350	190	540	0
Article 3	B00001	1800	700	20	1880
Article 4	B20000	470	25	10	485
Article 5	B34000	180	85	40	225
Article 6	C00002	892	620	1512	0
Article 7	D12000	60	60	100	20
Produit 1	P00001	1150	805	1920	35
Produit 2	P00002	350	170	150	370

**JOURNAL D'ENTRÉES ET SORTIES**

Date	Ref	Entrée	Sortie
15/08/2019	B34000	85	40
16/08/2019	C00002	60	460
17/08/2019	P00002	90	80
18/08/2019	B20000	25	10
19/08/2019	A23400	90	290
20/08/2019	C00002	500	700
21/08/2019	P00001	800	1000
22/08/2019	A23400	50	160
23/08/2019	P00002	80	70
24/08/2019	A00001	600	130
25/08/2019	A00001	100	60
27/08/2019	A23400	50	90

4b) Existe-t-il des références manquantes dans les stocks finaux ? Des références à commander rapidement ? Expliquez votre réponse. (1 point)

Les références manquantes dont le stock final est nul sont l'article 2 A23400 et l'article 6 C00002, ces articles sont à commander rapidement.

Tout comme le produit P00007 dont le stock initial était de 1150 et passe de 35 articles en stock final.

#### QUESTION 5 (3 points)

A l'aide du document 4, répondez à la question suivante.

5/a Quels sont les pictogrammes créés par la nouvelle réglementation et que signifient-ils ? (1 point)

Ce sont les pictogrammes sur les produits chimiques.

Nous avons les pictogrammes suivants :  
Corrosif, dangereux pour l'environnement  
explosif, Très toxique, Toxique, Irritant

A l'aide du document 5, répondez à la question suivante.

5/b Vous réceptionnez deux produits qui possèdent les logos suivants, que signifient-ils ?  
(1 point)



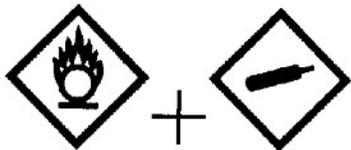
gaz sous pression



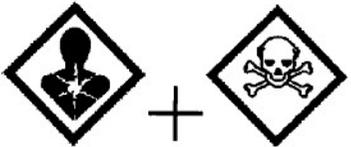
irritant et nocif.

5/c A l'aide du document 6, répondez à la question suivante.

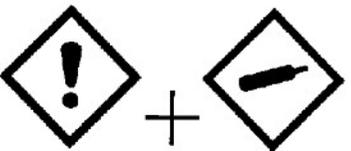
Le stockage des produits suivants est-il compatible ou incompatible ? (1 point)



incompatible



compatible



incompatible

# DOCUMENT 1

« Liste des demandes d'intervention » – axn-informatique.com –  
Consulté le 10 septembre 2019

**axn** INFORMATIQUE  
gestion de parc

Connecté en tant que  
Client  
Profil : Utilisateur  
Session : Administrateur AXN

parc.axn.fr

### Liste des demandes d'intervention

Format imprimable

**Modification de la demande d'intervention N°323**

Titre de l'intervention : Démarrage du PC impossible

Type de matériel concerné  
 Parc en général  
 Poste LOG04  
 Imprimante  
 Éléments réseau

Date demande : 14/05/2009 11/05/2009  
Site géographique : Paris  
Service : Groupe Technologie  
Lieu d'intervention :  
Demandeur AXN : M. Dupont

Problème  
 Mineur  Majeur  Bloquant  Préventif

Description  
Notez si la description détaillée du problème  
Le PC ne démarre plus suite à une coupure d'électricité, aprisra probleme de disque dur.  
faire un diag sur ce PC pour établir un devis avec réparation possible

Envoyer l'intervention par mail

Cadre réservé AXN État Terminé N° d'affaire

Enregistrer Annuler Nouveau

Format imprimable

**Modification du compte rendu N° 323 - 1**

Date d'intervention : 20/05/2009 20/05/2009  
CM : N°233  
Lieu d'intervention :  
Intervenants :  
Sur site : 01 h 30  
Au bureau : 00 h 00  
+ trajet 0 h 45 min

Sujet de l'intervention  
 Matériel  Installation  
 Réseau  Maintenance  
 Logiciel  Formation  
 Utilisateur

Compte rendu  
Notez si la résolution du problème et les propositions d'évolution éventuelles  
La coupure de courant a fait un reset du BIOS car la pile CMOS est HS.  
Redémarrage du pc et reconfiguration du BIOS avec la sélection de la carte SCSI en mode "marche" et réglage de l'heure.  
Redémarrage du pc et résolution du problème de boot.  
test de bon fonctionnement : ok.  
Changement des piles CMOS sur trois postes de travail du BE.  
Appel de HP concernant l'imprimante jet d'encre A3.

Pièce(s) de vente associée(s)  
Notez ici les N° de devis, de BL (...) qui concernent cette intervention

## DOCUMENT 2

« Qu'est-ce que le Vigipirate » - *cours-gervais.fr* – Consulté le 15 octobre 2019

### Qu'est-ce que le plan Vigipirate

Ce plan est un instrument de planification destiné à organiser la réaction des autorités publiques ainsi que de tous les opérateurs intéressés face à la menace terroriste, en France et à l'étranger. Ainsi, le **plan Vigipirate** poursuit **trois objectifs** :

1. assurer en permanence une **protection adaptée** des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste
2. développer et maintenir une **culture de vigilance** de l'ensemble des acteurs de la Nation afin de prévenir ou de déceler le plus en amont possible toute menace d'action terroriste
3. permettre une **réaction rapide et coordonnée** en cas de menace caractérisée ou d'action terroriste, afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, d'assurer la continuité des activités d'importance vitale et donc de limiter les effets du terrorisme

Initialement, le plan Vigipirate définissait deux niveaux de vigilance déterminant des mesures particulières : Vigipirate simple et Vigipirate renforcé. Mais cette dichotomie sera enrichie par la suite et en 2003, ce sont quatre niveaux d'alerte qui seront établis, chacun correspondant à une couleur : jaune, orange, rouge et écarlate. **En 2014, le code d'alerte du plan Vigipirate est simplifié** : il n'existe désormais plus que deux niveaux.

### Les actions du dispositif Vigipirate

En 2014, le plan Vigipirate a fait peau neuve. Formellement, il se décompose en deux parties : la première est un document public qui vise à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent. La seconde partie est un document confidentiel à destination des pouvoirs publics et des opérateurs d'importance vitale et précisant les modalités de mise en œuvre des mesures préconisées.

On l'a dit, le nouveau plan Vigipirate est une version simplifiée prévoyant deux niveaux : la **vigilance** et l'**alerte-attentat**.



Dans le cadre du plan Vigipirate "vigilance renforcée", des mesures permettant à chacun de se sentir en sécurité sur nos campus ont été adoptées. Ainsi, un dispositif de limitation des accès aux bâtiments est mis en place, le système de vidéo surveillance est étendu. De plus, des contrôles visuels des sacs et des vérifications d'identité pourront être effectués à tout moment.

Toute personne ne respectant pas ces consignes ou refusant de se soumettre aux contrôles se verra interdire l'accès aux locaux.

#### **La sécurité est l'affaire de tous !**

L'ensemble des étudiants et des personnels de l'université est appelé à faire preuve de vigilance au quotidien sur les campus en respectant les consignes suivantes.

#### **Consignes générales pour les étudiant(e)s et personnels :**

- Etre en mesure de justifier sa qualité d'étudiant ou de personnel sur les campus ;
- Des contrôles visuels de vos sacs, colis ou bagages pourront être effectués à tout moment. Nous vous demandons de réserver un bon accueil aux agents qui procéderont à ces vérifications ;
- Le dépôt de sac, de colis ou effets personnels sans surveillance sur les campus est strictement interdit ;
- Signaler tout véhicule suspect ou colis abandonné sur nos campus ainsi que tout comportement inhabituel ;
- Ne pas déverrouiller les portes des bâtiments et ne pas les bloquer en position ouverte ;
- Toute manifestation organisée par l'Université Polytechnique Hauts-de-France ou sur un site de l'université doit faire l'objet d'une demande préalable formulée au moins 10 jours avant l'événement auprès de la conseillère de prévention qui centralisera les demandes soumises à autorisation en lien avec les services de la préfecture.

#### **Consignes particulières pour les personnels :**

### DOCUMENT 3

« Pensez à la sécurité avant de stationner » – *travailsecuritairenb.ca* –  
Consulté le 10 septembre 2019

**PENSEZ À LA SÉCURITÉ  
AVANT DE STATIONNER**

**PENSEZ À LA SÉCURITÉ  
AVANT DE STATIONNER**

#### Équipement mobile à moteur

(Bennes à chargement frontal, terres de remblaiement, excavatrices...)

228 Le conducteur d'un équipement mobile à moteur DOIT

- c) lorsqu'il laisse l'équipement sans surveillance,
- x (i) stationner l'équipement sur une surface plate,
- (ii) mettre les freins, ✓
- (iii) abaisser les lames et la pelle ou les bloquer en toute sécurité, ✓
- (iv) désengager l'embrayage principal, ✓
- (v) arrêter le moteur, et ✓
- (vi) retirer les clés. ✓

#### Chariots de levage industriels

(Chariots à moteurs à fourche)

217 (1) Le conducteur d'un chariot de levage industriel NE DOIT

PAS laisser le chariot sans surveillance, sauf s'il

- a) arrête le moteur,
- b) met les freins,
- c) stationne sur une surface plate, et
- d) abaisse le mécanisme de levage de manière à ce que l'extrémité supérieure de la fourche touche le sol.

Toutes les procédures de sécurité figurent dans l'application mobile de Travail sécuritaire NB ou Guide de SST et sont accessibles à partir de votre téléphone intelligent. Téléchargez l'application dès aujourd'hui. Vous pourrez faire de la sécurité une priorité en ayant d'importants renseignements toujours à la portée de la main.

[guidessst.travailsecuritairenb.ca](http://guidessst.travailsecuritairenb.ca)



Toutes les procédures de sécurité figurent dans l'application mobile de Travail sécuritaire NB ou Guide de SST et sont accessibles à partir de votre téléphone intelligent. Téléchargez l'application dès aujourd'hui. Vous pourrez faire de la sécurité une priorité en ayant d'importants renseignements toujours à la portée de la main.

[guidessst.travailsecuritairenb.ca](http://guidessst.travailsecuritairenb.ca)



### Document 4

« Les anciens et nouveaux pictogrammes des produits chimiques » – *securinorm.com*  
– Consulté le 15/10/2019



C - Corrosif



N - Dangereux pour  
l'environnement

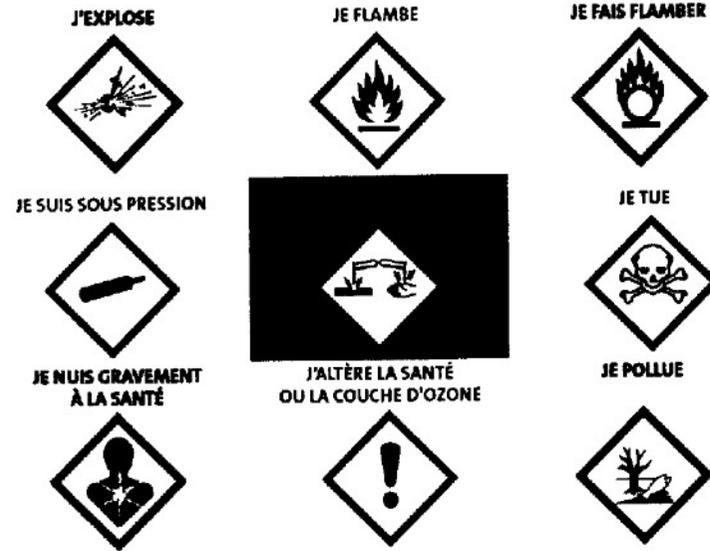


E - Explosif



## Document 5

« Les neuf pictogrammes et leur signification » – Laurent Radisson – *actu-environnement.com* – Consulté le 15 octobre 2019



## Document 6

Stockage des produits chimiques – CDG 41 – Mai 2016

Règles de base :

Respecter la compatibilité/l'incompatibilité des produits entre eux (voir tableau ci-dessous). Séparer physiquement les produits incompatibles,

	●	×	×	×	×	×	+	×
	×	+	×	×	×	×	+	×
	×	×	+	●	×	×	×	×
	×	×	●	+	●	×	×	×
	×	×	×	●	●	●	●	●
	×	×	×	×	●	+	+	+
	×	×	×	×	●	+	+	+
	×	×	×	×	●	+	+	+

### Légende

× Ne peuvent pas être stockés ensemble

+ Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions, consulter la fiche de données de sécurité

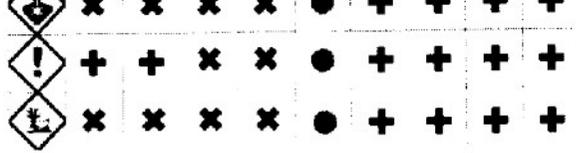
● Peuvent être stockés ensemble

Si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger, prendre en compte l'ordre suivant :

explosif > comburant > inflammable > corrosif > toxique > nocif > irritant

### Bacs de rétention

le volume du bac de rétention doit être au moins égal :



→ à 100% de la capacité du plus grand contenant  
 → à 50% de la capacité totale des contenants associés

- Disposer un bac de rétention par type de produit et par étage,
- Apposer sur le local l'affichage interdisant de fumer ou d'utiliser une flamme nue,
- Installer des caillebotis avec rétention pour isoler les produits stockés au sol,
- Limiter la hauteur de stockage (1m60) et ne pas encombrer les rayonnages,
- Conserver les produits dans leur emballage d'origine.

